

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 20 octobre 2021 – 18h30

Salle du Conseil

REMI ZINCK :

Bonsoir à toutes et à tous, Bienvenu.e.s au Conseil du 4^{ème} Arrondissement à nouveau tous ensembles et avec un petit peu de public ce soir ce qui fait plaisir, ce qui est bon signe, le signe que nous retrouvons progressivement une vie normale autant que faire se peut donc cela nous ravie.

On va commencer, on va déclarer la séance ouverte, le 20 octobre 2021, à 18h30 Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le jeudi 14 octobre 2021 par Mr. Le Maire du 4^{ème} arrondissement sont réunis dans la salle du Conseil.

Nous allons procéder à la désignation d'une secrétaire en l'occurrence je vous propose la candidature de Mme Elodie TRIAS donc je mets cette proposition aux votes :
Qui est favorable à cette proposition de séance de ce jour ? Qui est défavorable ? Personne, qui s'abstient ? Personne.

Donc Mme TRIAS vous allez assurer les fonctions de secrétaire et vous aller procéder à l'appel nominal des élus, je vous laisse la parole.

ELODIE TRIAS :

Merci M. le Maire. Je vais donc commencer l'appel nominal.

- Rémi ZINCK - présent
- Élodie TRIAS - présente
- Samuel MECKLENBURG – excusé pouvoir
- Aline GUITARD - présente
- Matthieu ARRONDEAU – présent
- Laura ARNOD – présente
- Marie-Agnès CABOT – présente
- Alexandre CHEVALIER - présent
- Chloé VIDAL – excusée pouvoir
- Sylvie PALOMINO - présente
- Yannick PAPAIX - présent
- Nadège BORRON - présente
- Loïc RIGAUD - présent
- David KIMELFELD - excusé pouvoir
- Anne PELLET – présente

REMI ZINCK :

Merci Mme TRIAS, donc Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du compte-rendu du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2021, si personne n'a d'observations à présenter concernant sa rédaction je vais mettre ce procès-verbal aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc il est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer, traditionnellement je vais vous faire un petit point sur l'actualité de notre arrondissement.

La première je pense qu'elle vous saute aux yeux, peut-être au nez aussi, voilà la bonne odeur du marron, du churros, peut-être que vous avez réussi à venir sans trop de difficultés sur les trottoirs jusqu'à la Mairie du 4^{ème}. Donc évidemment c'est le retour de la vogue qui était attendue l'année dernière et qui hélas pour les raisons que l'on connaît tous et toutes n'a pas pu avoir lieu, donc cette année comme vous le savez elle a lieu en conditions normales et même en conditions optimales puisqu'elle aura un week-end de plus compté de la fin du mois qui se trouve après le mercredi.

Autre chose plus qui concerne la vie de l'arrondissement directement et toute l'année : nous avons mis en place un soutien aux associations via le réseau SAVAARA et la structure d'appui aux associations Auvergne Rhône-Alpes qui est venu il n'y a pas si longtemps que cela, il-y-a deux semaines un vendredi soir, rencontrer les associations volontaires pour apporter leurs soutiens, leurs appuis, leurs conseils, suite bien-sûr à la crise Covid qu'ont traversé aussi les associations dans leur fonctionnement.

Je remercie évidemment la structure mais aussi les agents de la Mairie du 4^{ème} arrondissement qui se sont beaucoup engagés pour les associations, on sait que les associations sont nombreuses sur l'arrondissement qu'elles font en partie sa richesse, donc on tenait particulièrement, les agents tenaient et nous aussi les élus particulièrement, à ce qu'on puisse apporter le maximum de soutien aux associations qui ont quand-même beaucoup souffert pendant cette période.

Plus culturel on va dire, le local ICF que l'on connaît tous qui se trouve Boulevard des Canuts où il y avait l'agence SNCF que nous sommes nombreux à regretter, a vu l'inauguration de ce que l'on appelle le Monopole qui est une structure d'accueil, un spot technique pour les anciens étudiants de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon, qui permet à ses étudiants plutôt que de partir souvent à l'étranger, appelés à Bruxelles, à Berlin pour des travaux, peuvent rester à Lyon dans la ville où ils ont fait leurs études ; donc les étudiants auront à montrer au fur et à mesure aux habitants leurs travaux et cela sera un enrichissement culturel pour l'arrondissement dans un local qui était laissé un petit peu à l'abandon dernièrement.

Sur l'Est du nouveau comme toujours, avec une végétalisation qui s'accélère progressivement dans un quartier qui en manque beaucoup avec la plantation du verger citoyen qui aura lieu fin novembre, je parle de la rue Dumont d'Urville évidemment, et du potager qui lui ne sera pas planté en novembre mais plus tard au printemps et qui fera aussi l'objet d'une dénomination votée comme on le sait.

A l'Ouest à l'inverse, de l'autre côté plutôt, le réaménagement de la rue Philippe de la Salle est en cours, il y a une réunion de concertation dernièrement, il y aura un projet qui sera présenté. L'objectif du réaménagement de la rue Philippe de la Salle c'est évidemment d'améliorer les circulations piétonnes. On sait que dans cette rue passent bons nombre d'enfants mais aussi de personnes âgées, j'allais le dire amélioration mais cela sera difficile

de faire moins, des mobilités cyclistes puisque il n'y a pas de bandes cyclables. Limitation de la vitesse automobile ce qui est particulièrement important ici et végétalisation.

Et enfin, dans les derniers jours nous avons, c'était la semaine dernière vécu la journée mondiale du refus de la misère où nous avons participé, nous avons soutenus plus précisément un travail qui a été fait par une association en accord, en lien dirais-je avec la rencontre et le foyer Notre Dame des sans-abris qui permet de rendre visible une partie des invisibles à côté de ceux qui comme nous ici sont plus visibles, mieux intégrés socialement, et qui permet de créer une communauté de la croix-rousse, de les mettre côte à côte avec nous dans cette communauté. C'est un geste culturel et de soutien envers les associations qui œuvrent tous les jours pour essayer d'endiguer la misère. Voilà un petit peu pour les actualités de cette période de rentrée.

4-21-3067-190 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Modalités de rémunération des agents recenseurs dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2022

La Ville de Lyon a la responsabilité annuelle des opérations de recensement. Dans ce cadre, l'INSEE verse chaque année une dotation forfaitaire de recensement. Pour l'année 2021, la dotation accordée par la Ville de Lyon s'élève à un montant de 98 853 € et le nombre de logements à enquêter est fixé à 24 117. Les opérations de recensement sont effectuées par des agents recenseurs recrutés et rémunérés par la Ville à cet effet, parmi les employés municipaux et ceux du CCAS, en activité ou retraités, et, si nécessaire, parmi les étudiants du bassin de la Métropole de Lyon. Depuis 2008, la rémunération a été fixée chaque année à un montant de 5 euros bruts par logement enquêté.

Néanmoins, il apparaît que cette modalité de rémunération n'est pas applicable au régime des agents territoriaux. Un travail de mise aux normes de cette pratique indemnitaire a donc été réalisé.

Le nouveau barème proposé prend en compte les obligations réglementaires. Il intègre aussi le retour d'expérience des années passées sur le temps évalué par logement enquêté, l'indemnisation d'une session de formation obligatoire ainsi qu'une tournée de reconnaissance. Le détail technique des rémunérations figurent dans la délibération. Le recensement aura lieu du 20 janvier au 26 février 2022. Il y a 1687 logements à recenser dans le 4^{ème} arrondissement. Cela va nécessiter la mobilisation de 7 à 8 agents.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention

Donc c'est adopté à la majorité.

4-21-3062-193 : Rapporteur : REMI ZINCK

Rapport présenté pour information, qui n'est pas soumis au vote

Objet : « Lyon en transition » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon – Année 2020

La situation climatique globale impose d'amplifier l'engagement de Lyon dans la transition écologique.

Désormais nommé « Lyon en Transition(s) », le rapport sur la situation en matière de développement durable en 2020 présente les 23 politiques publiques du plan de mandat de la Ville.

Ces 23 politiques sont structurées en cinq pôles pour en renforcer les synergies et rendre l'action publique plus efficace :

- Aménagement et transition,
- Ville soutenable,
- Protection et solidarités,
- Emancipation,
- Ressources, proximité, gouvernance.

Pour chaque politique publique, le rapport présente les grandes orientations du plan de mandat 2020-2026, et les principales contributions de l'action publique aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

En effet, pour la première fois cette année, ce rapport annuel se donne un cadre de référence international: les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 par l'assemblée des États membres de l'Organisation des Nations Unies.

Selon l'ONU, ces 17 Objectifs de Développement Durable « nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.»

Parmi toutes ces réalisations, il y a la création de vergers et de forêts urbaines. La Ville élabore un plan arbres qui permettra d'atteindre d'ici 2030 près de 100 000 arbres publics. En 2020, 4 500 jeunes plants forestiers ont été plantés et chaque arrondissement accueille désormais un verger planté d'espèces fruitières. Dans le cas de notre arrondissement avec le verger municipal planté au parc Chazière.

Nous pouvons également citer les premiers apaisements des abords d'écoles et crèches et la végétalisation des écoles. Pour le 4^{ème}, piétonisation de la rue Dangon devant l'école La Fontaine, et le projet de végétalisation en cours à l'école Lapierre, avec une réunion qui aura lieu demain pour présenter les résultats de la concertation menée avec les enfants et la communauté éducative.

Ce rapport « Lyon en transitions » met aussi en avant des actions menées dans les arrondissements qui sont pleinement impliqués dans cette démarche. Pour le 4^{ème} arrondissement il s'agit de la création d'un Conseil Local de l'Action Sociale et des Solidarités (C.L.A.S.S.) et la réalisation du premier guide de l'action sociale (« Guide des petits P.A.S. », Prévention, Accompagnement, Solidarité). Ces deux actions sont complémentaires.

Ces actions répondent à 3 des 17 objectifs de développement durable de l'ONU : pas de pauvreté, la santé et le bien-être, la réduction des inégalités.

Je remercie Nadège BORRON, conseillère en charge de l'action sociale, pour ces initiatives qui montrent la solidarité est un pilier de l'écologie. Ainsi, le large éventail des actions sélectionnées dans ce rapport montre qu'en quelques mois, nous avons posé bien des jalons de notre démarche globale et que nous allons fait entrer notre ville dans une indispensable transition écologique et sociale.

Ce rapport montre que nos choix et notre action ne sont en rien basés sur l'idéologie mais sur le réalisme et la responsabilité.

Ces choix montrent que la transition écologique et solidaire constitue bien le fil conducteur de ce mandat :

- Pour accompagner les plus fragiles, tout en soutenant l'économie locale, fidèles à cette tradition humaniste qui a construit la prospérité lyonnaise.
- Pour rendre la vie plus pratique, par exemple en reprenant progressivement la maîtrise de l'espace public et en accordant la place nécessaire et naturelle aux piétons comme aux cyclistes.
- Pour renforcer notre lien au reste du vivant, dans une ville à hauteur d'enfant, en lançant l'apaisement des abords d'écoles et crèches, la végétalisation de leurs cours, et en plantant les premiers vergers dans chaque arrondissement.

Nos actions vont s'enraciner et croître au fil des saisons. Elles seront irriguées par la créativité de nos agent.e.s, de nos partenaires, des habitantes et des habitants.

Le conseil du 4^{ème} arrondissement prend acte de la communication du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon pour l'année 2020, rapport intitulé « Lyon en transition(s) ».

Si vous avez des remarques, des questions, on peut se donner un petit temps puisqu'il n'y a pas de votes.

J'ai une intervention de Mme BORRON, je vous en prie.

NADEGE BORRON :

Mr Le Maire, Chèr.e.s Collègues,

Ce rapport "Lyon en Transition" inscrit durablement la ville vers une transition écologique et sociale.

Les orientations fixées par notre majorité concernant la P.P.I démontrent que l'un ne va pas sans l'autre.

Elle prévoit, par exemple, aussi bien la rénovation thermique des bâtiments que le développement de bains-douches. Autant d'investissements nécessaires mais non assumés par l'ancienne municipalité.

Notre adjointe aux solidarités et inclusion sociale, Mme RUNEL, a donné un cap sans précédent pour les prochaines années : développement d'une politique sociale pour réduire le non-recours aux droits, renforcement de l'accès à l'hygiène, mise à disposition de notre patrimoine pour les sans-abri.

À l'échelle de notre arrondissement, nous aussi, nous engageons pleinement à favoriser cette transition sociale autant qu'écologique.

Ainsi, lors de ma prise de fonctions en tant que conseillère déléguée à l'action sociale, j'ai proposé à M. le Maire de créer un Conseil local de l'action sociale et des solidarités, le CLASS.

Ce CLASS réunit plusieurs acteurs associatifs et institutionnels, qui interviennent dans les champs de l'urgence sociale, de l'accompagnement, de la prévention et du lien social. Il mène un travail collégial pour être au plus près des besoins des habitantes et des habitants du 4^e, notamment des plus précaires.

La mise en lien des différents intervenants et les échanges réguliers suscités nous ont permis d'accroître notre vigilance sur les situations des personnes les plus vulnérables, durant la crise de la COVID.

Ce CLASS a également permis la réalisation de plusieurs actions partenariales en 2020. Je ne vais pas vous dresser une liste à la Prévert, mais je souhaite mettre en exergue 4 projets :

- l'organisation de la distribution alimentaire avec le Secours populaire auprès des jeunes précaires.
- la création d'une "Boîte de Noël", fruit de la collaboration entre Vestibus, association de maraudes, et le Secours populaire.
- la mise en place d'une collecte solidaire entre l'école Jean de la Fontaine et l'association La Rencontre, qui accueille des personnes sans-abri. Ainsi qu'une collecte solidaire entre l'école Commandant Arnaud et les Restos du Cœur.
- et la création du Guide des petits P.A.S.

Et bien sûr nous ne nous arrêterons pas là !

L'année 2020 constitue simplement une première étape.

Étape qui s'est déroulée du mieux possible, compte-tenu de la crise que nous avons traversée, et ce, grâce au travail assidu des agents de la Ville et de la Métropole, des salarié.es et des bénévoles associatifs, qui œuvrent chaque jour aux côtés des plus fragiles de notre arrondissement, et je les en remercie chaleureusement.

REMI ZINCK

Merci madame. Est-ce que d'autres personnes veulent prendre la parole ? Non. Alors on va passer au rapport 200.

4-21-2993-200 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 9 associations pour un montant global de 134 000 euros sur l'enveloppe Casino – Approbation de conventions

Fruit d'une politique du passé, le Grand Casino Pharaon bénéficie d'une délégation de service public. Dans ce cadre, il est tenu d'apporter un soutien au développement de la politique culturelle la Ville.

Pour l'exercice 2021, c'est une somme de 300 000 € que le Grand Casino de Lyon met à la disposition de la Ville de Lyon, pour soutenir des structures culturelles. 166 000 € avaient été attribués sur des précédents Conseils municipaux.

Deux structures du 4^{ème} arrondissement sont concernées par cette série de subventions: Zone bis qui reçoit 12 000 € et la Villa Gillet qui se voit attribuer 15 000€. Ces subventions sont complémentaires d'autres subventions que la Ville leur a déjà versées.

Je n'insiste pas trop sur la Villa Gillet, institution dédiée à la littérature et au débat d'idées, reconnue internationalement et dont je salue le travail. Je veux quand même dire que la Villa Gillet va bénéficier d'une réhabilitation complète et de l'aménagement du dernier étage pour une enveloppe de 1M€ et des travaux qui devraient se dérouler en 2022 / 2023.

Quelques mots sur l'association Zone Bis qui fait connaître à un large public le cinéma alternatif à travers la production et l'organisation de divers événements, dont le plus ancien est le festival *Hallucinations Collectives*, créé en 2008.

Après un agenda chamboulé par la COVID, pour 2022, le festival reprendra sa période habituelle de Pâques, du 12 au 18 avril, avec une programmation en cours d'élaboration.

Est-ce-que quelqu'un veut apporter un commentaire ou une question ?
Mme PALOMINO, je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO :

Merci Mr. Le Maire, donc c'est la continuation d'un soutien dans la délégation d'un service public avec le casino, soutien à la politique culturelle comme vous venez de le dire.

Effectivement, en proposant cette délibération vous êtes dans un principe de réalité et de continuité, le monde culturel effectivement a besoin de soutien complémentaire et celui-ci en fait partie. Je voulais simplement rappeler que vos prédécesseurs du groupe écologiste votaient systématiquement dans cet enceinte contre, je voulais juste le rappeler et puis souligner, bien sûr vous avez parlé de « zones bis » et pour ce qui concerne la Villa Gillet, le supplément est accès sur le soutien du travail avec les élèves et les étudiants, en espérant que quelques projets se mêlent aussi avec des élèves de l'arrondissement.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Mme PALOMINO, d'autres interventions ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc il est adopté à l'unanimité.

4-21-2721-204 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Approbation de la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon

Ce rapport sur la charte du mécénat est en écho avec le rapport Lyon en transitions dont nous venons de débattre. C'est un nouvel outil pour que la transition écologique et solidaire irrigue tout le territoire et implique un maximum d'acteurs.

En effet, le changement à mettre en œuvre pour adapter notre territoire au dérèglement climatique et en limiter les effets ne peut reposer que sur l'action des seules collectivités. Le changement nécessite l'implication de toutes les forces vives du territoire.

La Ville considère ainsi que les entreprises peuvent, en complément des collectivités locales, jouer un rôle essentiel en matière de transition écologique, solidaire et citoyenne.

La Ville souhaite donc accroître les ressources de financement innovant et collaboratif, dont le mécénat et le parrainage.

La charte du mécénat doit permettre de démultiplier les effets des politiques publiques actuelles.

L'objectif est de conforter et d'amplifier les actions déjà engagées dans les domaines sportifs, culturels et de l'événementiel.

Mais il s'agit aussi d'élargir le champ d'intervention des parrains et mécènes à de nouveaux domaines, tels que la préservation du patrimoine bâti remarquable, la solidarité et l'inclusion sociale, ou encore la végétalisation et la préservation de la biodiversité.

Une mission Mécénat a été créée en 2021 à cet effet. Elle a pour effet de :

- Rapprocher la société civile et le monde de l'entreprise des projets portés par la collectivité ;
- Créer du lien avec les particuliers et les entreprises soucieux de préserver l'environnement, la cohésion sociale et la richesse de notre patrimoine ;
- Co-construire des projets avec la Ville de Lyon, à la faveur notamment des grands événements qui fédèrent tous les acteurs de notre territoire ;
- Participer au développement social et économique.

La charte du mécénat et du parrainage a pour objet de définir un ensemble de principes et de valeurs partagées entre la Ville de Lyon et les personnes morales ou physiques qui souhaitent contribuer au financement de projets d'intérêt général local sous la forme du mécénat ou du parrainage. La charte sera applicable à partir du 1er décembre 2021 à la suite du vote du Conseil municipal du 18 novembre 2021 pour les nouvelles délibérations de convention de mécénat et parrainage.

Est-ce qu'il y-a des demandes de paroles, d'interventions ?

Mme PELLET ? Je vous en prie.

ANNE PELLET :

Merci Mr. Le Maire, ce seront plutôt des commentaires car mettre une charte bien évidemment je trouve cela tout à fait intéressant puisque l'on a besoin vraiment de préciser vers quoi on a envie d'aller avec la transition énergétique.

Je voudrai dire deux choses, d'une part les entreprises n'ont pas attendu que les gens s'agitent et prennent en compte les problèmes de l'écologie, beaucoup d'entreprises font de gros efforts depuis longtemps et le feront d'autant plus qu'elles auront des bilans carbone à sortir bientôt on en sait pas encore comment mais ça va être des choses qu'il va falloir que l'on mesure et donc dire que leurs démarches elle est d'autant plus poussée qu'il y a une attente citoyenne et que quand quelqu'un commande quelque chose quelque part quel que soit la manière dont c'est vendu souvent, il fait très attention au circuit et la manière dont a été géré l'entreprise avec tout ce qui tient compte de ce genre d'implications écologiques et autres.

L'autre chose puisque l'on est sur une charte du mécénat, dire que travailler avec les entreprises bien évidemment c'est bien, les partenariats publics / privés étaient vraiment utiles et permettaient de débloquent plus de moyens.

Ce que je souhaite évidemment c'est que cela rentre aussi dans une forme de partenariat public / privé et que les mécènes soient bien « remerciés » par un minimum d'application et je vais peut-être dire un gros mot « publicitaire » ou autre, parce qu'il n'y a rien d'anodin dans la manière de s'impliquer pour une entreprise et de faire des efforts, surtout si l'on veut continuer de les encourager dans ce sens-là.

REMI ZINCK :

Est-ce-que quelqu'un d'autre veut intervenir ?

Mme PALOMINO ? Je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO :

Oui, juste dire qu'avec Mr KIMELFELD nous nous abstenons pour cette délibération.

REMI ZINCK :

Pas d'autre prise de paroles ? Donc je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Abstention, au moins 2, donc 2-

Donc c'est adopté à la majorité.

Je vais passer la parole à Mme GUITARD.

4-21-3128-184 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Batigère Rhône Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 857 286 euros pour l'acquisition-amélioration de 10 logements (7PLUS et 3 PLAI) situés 3, Rue Duviard à Lyon 4^{ème}

Merci Monsieur le Maire,

Ce premier dossier est un classique : celui du soutien de la Ville de Lyon à un bailleur social, en l'occurrence Batigère, par la garantie d'emprunts contracté pour des logements sociaux.

Ici nous sommes sur une acquisition / amélioration suite à préemption d'un bâtiment situé rue Duviard et comprenant 10 logements et 2 locaux d'activités. Ces 10 logements, au cœur du quartier, juste derrière la mairie, sont à destination des plus fragiles des habitants, puisque nous parlons de 7 logements PLUS et 3 logements PLAI qui sont les deux niveaux du logement social, s'adressant aux plus fragiles et au plus grand nombre des habitants. Ils sont à ce jour déjà occupés.

Cette délibération que je vous proposerai évidemment d'approuver, me permet de revenir sur les questions de chiffres évoqués lors du dernier conseil d'arrondissement. Il est dommage que Monsieur KIMELFELD qui avait posé la question ne soit pas là mais je suppose que Madame PALOMINO lui transmettra.

Pour préciser un peu, hors les 35 logements sociaux neufs livrés durant l'année 2021, donc le neuf ça date d'avant le temps de construire, ce sont 72 logements qui ont été préemptés sur le 4^{ème} durant notre première année de mandat. Et ce évidemment, sans compter ceux qui sortiront de l'opération d'acquisition/rénovation de la rue Gorjus lorsqu'elle sera terminée puisqu'actuellement le bâtiment n'est vraiment pas habitable. Et, évidemment, sans compter non plus les programmations neuves que nous lançons. Je pense évidemment à Maurice Scève.

C'est à mes yeux un point d'étape positif même si 72 logements cela reste un tout petit pas dans le rattrapage du grand retard dont nous avons hérité. Mais simplement pour mémoire, je l'ai dit la dernière fois, en 2019, seules 148 demandes de logements ont pu être satisfaites sur le 4^{ème} faute de logements à attribuer ...alors 72 logements de plus en un an ce n'est déjà pas mal.

Je vous invite maintenant à voter la délibération et d'accorder ce soutien de cette garantie auprès de Batigère.

REMI ZINCK :

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ?

Mme PELLET ?

ANNE PELLET :

Merci pour le travail fait dans ce domaine-là. Cela a un lien avec le logement mais c'est plus pour encore des gens qui sont sans domicile, j'ai trouvé d'autres manières d'en parler, des gens qui sont, comment vous dites, je ne sais plus, des choses extraordinaires, parce qu'on est passé du « clochard » au « sdf » et je crois qu'il y a de nouvelles formulations mais qu'importe ce n'est pas la peine de le mettre dans le compte-rendu.

C'est juste parce qu'on m'a fait remonter qu'au pied du pont Clémenceau, il y a des tentes qui sont installées de personnes et je voulais savoir si vous les aviez remarquées, comme vous aviez bien traité le dossier de la rue Hénon après Maurice Scève, est-ce que vous étiez au courant de gens qui s'installent là ? Et qui pourrait passer l'hiver avec ce que cela représente comme difficultés.

NADEGE BORRON :

Nous n'étions pas informés sauf erreur de ma part, mais en général si l'on est informé, on fait appel au service compétent donc il ne faut pas hésiter à nous faire remonter ces informations-là. Merci.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il-y-a d'autres interventions ? Non ?

Alors je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie, Mme GUITARD, le rapport 191 s'il vous plaît.

4-21-3065-191 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Attribution de subventions pour un montant de 37 970 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage

Ce second dossier concerne la lutte contre le gaspillage et pour la réduction des déchets. Si cette question de la réduction des déchets, de la recherche d'une société plus sobre, ne semble aujourd'hui plus faire de débat dans l'ensemble de la population, nous savons tous que les mises en œuvre sont parfois plus lentes, plus complexes que la seule prise de conscience.

Nous savons tous qu'il y a un tri du verre, du papier, du carton, des conserves, et qu'il y a différents bacs et lieux de tri.

Pourtant, on continue de trouver des bouteilles en verre dans les corbeilles de quartier et des meubles cassés aux angles des trottoirs. Il est courant de trouver dans le bac vert et jaune des haricots (ah oui ils sont verts !), des poêles à frire et des couvertures, tandis que la pile de journaux se retrouve dans la poubelle grise, et je vous assure avoir vécu chacun de ces exemples, ne serait-ce que dans mon immeuble.

Ce n'est pas que nos concitoyens soient réfractaires au tri, ce n'est pas qu'ils fassent montre de mauvaise volonté ou d'incivilités systématiques. C'est simplement la preuve qu'il y a un grand besoin d'aide, de pédagogie, de formation aux règles du tri et que ce besoin va encore grandir avec la nécessité de collecter et recycler les bio-déchets.

Un certain nombre d'associations permettent d'accompagner les citoyens dans l'apprentissage des bons gestes, dans la compréhension des circuits. La délibération que nous allons examiner à présent en évoque 5, via des attributions de subventions, parmi lesquelles :

- Zéro Déchets et AREMACS qui travaillent beaucoup en direction des commerçants dans la perspective de réduction des déchets, notamment plastiques et en particulier en direction des associations de commerçants organisatrices de braderie.

Là, le travail d'AREMACS qui sera un bel accompagnement local à celui acté par la signature aujourd'hui d'une convention renouvelée et approfondie entre la Ville de Lyon et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la transition écologique.

- Ou encore MOUVEMENT DE PALIER qui lance des défis aux habitants comme aux collectivités pour permettre de « mettre les poubelles au régime » et donc de limiter leurs déchets !

En parallèle, chaque arrondissement mène évidemment des initiatives et des expérimentations, sous l'impulsion de la Mairie et des institutions comme sous celle des habitants et des associations locales.

Je voudrais profiter de cette délibération pour évoquer 2 initiatives qui vont dans cette direction pour le 4^{ème} :

- d'une part la prochaine Faite de la Propreté qui peut enfin, après deux années blanches, se relancer avec les acteurs de toujours et quelques nouveaux acteurs, et qui devrait se tenir le 27 novembre 2021 lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

- Et d'autre part une belle initiative citoyenne portée par des habitants de l'Est qui ont créé une association, Canut Compost, dont le but est un partage d'expérience et une mutualisation de moyens afin d'aider tous les habitants du 4^{ème} à monter un dossier de composteur de quartier. Un joli point d'appui local dans le développement du recyclage des bio-déchets prévu par la loi d'ici 2024.

Ces informations étant données, je vous propose d'approuver les attributions de subventions à ces 5 structures.

REMI ZINCK :

Est-ce-que quelqu'un veut prendre la parole sur ce rapport ?

Mme PALOMINO, allez-y je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO :

Juste dire que je suis ravie que la Faires de la propreté puisse effectivement à nouveau avoir lieu puisque vous parliez Mme GUITARD de pédagogie et je pense que c'est un des leviers et il y en a beaucoup d'autres bien sûr, et qui permet de travailler ces questions. Merci.

REMI ZINCK :

Mme PELLET allez-y.

ANNE PELLET :

Merci, je suis aussi contente que l'on continue d'avancer sur ce domaine. Je pense qu'il y a encore beaucoup à faire parce que je remarque toujours qu'il y a des citoyens qui font des efforts mais il y en a encore trop qui n'en font pas. Je veux bien passer par de la pédagogie, oui il y en a besoin et de toutes les façons c'est notre meilleur outil, mais... je suis ravie que l'on passe aussi par des associations puisque l'on ne peut pas tout faire et que les associations ont sûrement une expertise en la matière, ce que j'aimerais savoir c'est comment vous vous allez arriver à suivre et qu'est-ce qu'il vont faire pour chaque habitation pour vraiment inciter encore plus les gens à plus faire attention, à respecter et au-delà les déchets cela revient plus à la Métropole mais parfois on a l'impression qu'il y a un déséquilibre entre ce que l'on mettrait facilement au compost puisqu'il n'y a plus besoin d'être mis dans des poubelles grises et ce que l'on mettrait plus dans les poubelles vertes pour le recyclage et qui est souvent un peu insuffisant. Mais je sais que cela relève plus de la Métropole.

ALINE GUITARD :

Oui, il va y avoir tout un travail qui va être mené par Métropole aussi, pour l'instant il y a des expérimentations qui sont menées notamment sur la question des bio-déchets puisqu'évidemment il y a les composteurs mais on ne va pas pouvoir tout régler juste avec des composteurs de quartiers puisque cela ne permettra pas de prendre la totalité des déchets des habitants ou alors il faudrait beaucoup, beaucoup de composteurs sur place.

Plusieurs expérimentations sont menées dans différents arrondissements soit avec des composteurs de pieds d'immeuble soit avec des composteurs sur le même principe que les bacs à verres, c'est-à-dire regrouper et avec une évaluation au bout d'un certain nombre de mois sur la solution qui est la plus efficace pour collecter le plus grand nombre de bio-déchets.

On en est là pour l'instant.

Nous ne faisons pas partis des arrondissements qui portent l'expérimentation mais nous travaillons aussi, pour l'instant plus sur le développement des composteurs puisqu'on en avait vraiment très peu sur le 4^{ème}.

ANNE PELLET :

Les associations qui sont désignées ?

ALINE GUITARD :

Les 5 en question pour ce qui nous concerne, c'est plutôt MOUVEMENT DE PALIER qui va travailler dans un premier temps avec la Mairie du 4^{ème} et les agents de la Mairie du 4^{ème} et avec des propositions aussi aux habitants mais qui sont sur volontariat.

Et puis il y a l'idée de rapprocher AREMACS des commerçants de Lyon Côté Croix-Rousse puisque c'est le cœur de cible d'AREMACS. Il y aura sûrement d'autres associations qui viendront intervenir dans les mois à venir.

Pour ce qui est de la faites de la propreté, on a commencé un partenariat avec une nouvelle structure qui n'intervenait pas jusque-là, qui s'appelle MANDALA et qui posera sur la Place

Commandant Arnaud pendant la fête de la propreté : un village citoyen du recyclage avec non seulement la question des gestes de tri mais aussi la question de la deuxième vie des objets et des matériaux.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de questions, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Vous allez passer au 199 Mme GUITARD s'il vous plaît.

4-21-2998-199 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Création de la Commission locale UNESCO-Désignation de représentants par le Conseil Municipal

Merci Mr. Le Maire, cette troisième délibération poursuit la réflexion entamée en octobre 2020 et qui a surtout été évoquée lors du précédent Conseil d'Arrondissement autour du patrimoine de l'UNESCO, de sa préservation et de son adaptation aux enjeux du XXI^e siècle tout en anticipant le prochain rapport périodique de l'UNESCO.

La Ville, la Métropole, la Région vont travailler à une élaboration partagée du futur plan de gestion du site historique et de sa mise en œuvre.

Pour cela il est acté la création d'une commission locale, indépendante de la commission SPR évoquée le mois dernier, une commission tripartite, mêlant Etat, collectivités territoriales et des personnalités expertes.

Elle sera composée de :

- 9 élu.e.s lyonnais et de leurs 9 suppléant.e.s
- 9 représentant.e.s de l'Etat nommé.e.s par le Préfet
- et de 10 personnalités qualifiées nommées par le Préfet et dont la liste était contenue dans la délibération... je pense que tout le monde l'a lu.

C'est un outil que je vous invite évidemment à approuver puisqu'il sera précieux au service du patrimoine lyonnais et au service de ce dont on a déjà longuement parlé au précédent Conseil d'Arrondissement.

REMI ZINCK :

Est-ce-que quelqu'un veut s'exprimer sur cette délibération ? Non ?

Alors je la mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Et enfin La délibération 201. Mme GUITARD s'il vous plaît.

4-21-2986-201 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Approbation d'une convention pluriannuelle de mise à disposition de l'atelier municipal de passementerie (EI 04062), de l'atelier municipal de tissage (EI 04227) et d'une partie de la collection municipale de soierie au profit de l'association Soierie Vivante

4-21-2985-202 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Approbation d'une convention cadre pluriannuelle de la Ville de Lyon et l'association Soierie Vivante

La 201 et la 202 M. le maire. Mais vous avez raison comme on va les évoquer ensemble, on les votera séparément mais on va les évoquer ensemble, parce qu'elles sont liées comme deux sœurs siamoises... à tel point qu'elles débutent par le mêmes rappel historique !

Notre quartier canut n'est peut-être pas entièrement contenu dans les périmètres protégés du patrimoine UNESCO ou du secteur sauvegardé, il n'en est pas moins l'enfant des foires de la Renaissance et des routes de la Soie.

Depuis 1993, l'association Soierie Vivante assure la mise en valeur des ateliers de la Rue Richan et de la Rue Justin Godart ainsi que d'une grande part des fonds acquis par la Ville de Lyon depuis le début des années 80.

Elle le fait en accueillant les visiteurs in situ, en leur faisant découvrir à la fois le travail des canuts et leurs conditions de vie.

L'ensemble de ce travail de mémoire et de présentation ne peut se faire sans un réel partenariat entre l'association Soierie Vivante et la Ville. C'est une collaboration qui se matérialise par deux choses :

- La mise à disposition gratuite des deux ateliers appartenant à la Ville.
- L'attribution à l'association d'une subvention de fonctionnement. Celle-ci est fixée pour 2021 à 30 000€.

Comme je pense que le travail de Soierie Vivante est extrêmement important, je vous inviterais donc à approuver ces dispositions qui permettent de poursuivre de pérenniser la mise à disposition des deux ateliers et l'attribution de la subvention de 30 000€ afin qu'ils puissent poursuivre le travail de transmission des savoirs et de l'histoire des canuts, de leur travail et de leur vie.

REMI ZINCK :

On va faire un vote séparé sur les deux pour qu'il n'y ait pas de problème.
Sur la 201, est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ? Pas d'expression.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La 201 est adoptée à l'unanimité.

La 202 qui est : Approbation d'une convention cadre pluriannuelle de la Ville de Lyon et l'association Soierie Vivante, personne ne veut prendre la parole non plus ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Et je crois que vous vouliez prendre la parole Mme GUITARD ?

ALINE GUITARD

Merci Mr. Le Maire, c'est deux derniers dossier évoquent la précieuse histoire des Canuts, leurs vies, leurs révoltes et leur héritage. Vous le savez ce patrimoine a longtemps été présenté sous un angle très folklorique détaché des luttes sociales et révolutionnaires porté par les Canuts et les Fenottes.

Lyon se souvenait plus de Mr JACQUARD que des ouvriers de la fabrique qui actionnaient la machine. Nombre de croix-roussiens et croix-roussiennes ont œuvré à faire changer cette image, à sortir du folklore à remettre du contexte par toutes sortes d'actions et d'initiatives comme le travail de Soierie Vivante dont nous venons de parler mais aussi comme les

actions et publications de l'esprit Canut et le désormais traditionnel « Novembre des Canuts ».

Parmi ces croix-roussiens et ces croix-roussiennes, je voudrais avoir ce soir une pensée toute particulière pour ma camarade Pascale VARIN qui parmi tous ces engagements sociaux politiques et syndicaux était une pionnière de l'esprit Canut dont elle animait la page Facebook.

Elle nous a quittés brutalement ce dimanche. J'aimerais en mon nom et au nom du Conseil, assuré Bernard VARIN, le président de l'esprit Canut et leurs enfants de nos sincères condoléances et de notre soutien dans ce moment douloureux.

Je vous remercie de m'avoir laissé prendre la parole.

REMI ZINCK :

Je vous en prie, merci Mme GUITARD de cet hommage.

Je vais passer la parole maintenant à Mr CHEVALIER pour la délibération 188 s'il vous plaît.

4-21-3072-188: Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020

Ce rapport est une obligation réglementaire et porte sur l'année 2020 et s'inscrit sur un contexte très spécifique la crise sanitaire et les confinements successifs ont eu un effet démultiplicateurs sur les inégalités existantes : perte d'emploi, temps partiel subi, travail familial et parental accru, intensification des violences familiales sont parmi les caractéristiques majeures de la période au regard des inégalités femmes / hommes.

Durant les différentes phases de confinements et de dé-confinements, plusieurs dispositifs et services de la ville ont dû s'adapter pour répondre à des besoins très spécifiques. Le respect du principe d'égalité est une obligation réglementaire et donc un impératif incontournable pour la politique de ressource humaine de la ville en matière d'égalité professionnelle.

Cet objectif repose sur 4 axes majeurs :

- Le rapport de situation comparé devient un rapport social unique aux données relatives à l'égalité femmes / hommes, il intègre des éléments relatifs au handicap et à la lutte contre la discrimination.
- Un nouveau plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en concertations avec les organisations syndicales ce plan en décline 38 actions approuvé en Conseil Municipal du 28 janvier 2021. Les axes forts de ce plan concerne l'effort pour une plus grand mixité des métiers, l'amélioration de l'articulation travail / parentalité, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.
- Diagnostic sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à la Ville de Lyon à situation similaire de formation et de statut, les écarts sont faibles au regard des rémunérations.

Les inégalités constatées encore aujourd'hui sont à relier aux déroulements différents des carrières, moins interrompus plus variés et plus complètes les carrières masculines sont au

final plus rémunératrices que les carrières féminines. A noter aussi que les répartitions différentes dans les deux principales filières administratives et techniques génèrent aussi une partie de l'écart les premières plus féminisées étant moins rémunératrices que les seconds.

- Enfin, des orientations pluriannuelles renforcées pour la période 2021 - 2022 en matière d'égalité professionnelle.

Les actions conduites en 2020 sur le territoire Lyonnais montrent une capacité à agir, malgré un contexte fortement perturbé par la crise sanitaire, autour du 8 mars sur le rôle des femmes dans la culture et le 25 novembre contre les violences exercées à l'encontre des femmes. A ces évènements se sont ajoutés :

- Le renouvellement du conseil pour l'égalité
- Des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion (salon professionnel ELLES)
- Renforcement des perspectives d'insertions professionnelles dans le cadre des maisons métropolitaines pour l'insertion vers l'emploi MMIE.
- La valorisation de la pratique sportive féminine grâce entre autre à une attention accrue de la ville à la place des femmes parmi les adhérentes et adhérents des clubs sportifs dont le fonctionnement est soutenu par l'action municipale.

Un soutien également exceptionnel à l'association « L'amicale du Nid ».

Pour conclure, soulignons que de nouvelles orientations pluriannuelles adossées à une mobilisation accrue des ressources mobilisées, permettent de dessiner des perspectives énergétiques et résolues. La mise en place d'un budget sensible aux genres sera l'une des priorités à déployer en 2021 et jusqu'en 2026, outil puissant de diagnostics de mesures et d'évaluations, la budgétisation sensible aux genres, aides à l'élaboration de politiques publiques, pertinentes, durables et qui profite à toutes et à tous.

Le renforcement des dispositifs de lutte contre les violences conjugales avec le déploiement d'une nouvelle permanence d'accueil en Mairie d'arrondissement, l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention en cours d'élaboration sur la période 2021 - 2024 et l'intégration des problématiques de genres dans les projets d'aménagements urbains.

Les ressources mobilisées en 2020, au-delà des ressources humaines de la mission égalité, montre l'importance des budgets consacrés aux objectifs d'égalité en voici quelques éléments :

- 27 000€ en 2020 pour la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.
- 120 800 € en soutien au projet et fonctionnement des associations locales agissant pour le droit des femmes et l'égalité.
- Des ressources financières également mobilisées pour les délégations qui soutiennent des projets et initiatives en faveur de l'égalité que ce soit au niveau de l'emploi, de l'éducation, du sport ou de la culture.

Merci.

C'était un rapport pour information, on n'a pas de vote là-dessus.

Je présente le suivant dans la foulée ?

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de vote mais il peut y avoir des remarques... Mais on n'est pas obligé. Il n'y en a pas alors passons au 189.

ALEXANDRE CHEVALIER

On peut s'éviter un débat sur le genre, même si ça serait drôle.

4-21-3070-189 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Rapport présenté pour information, qui ne sera pas soumis au vote

Objet : 5ème rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon 2019-2020

Ce rapport de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon 2019 - 2020 constitue une obligation réglementaire encadré par l'article L2143.3 du code général des collectivités territoriales. Comme l'article le dispose, la commission communale pour l'accessibilité établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Les rapports de la commission communale pour l'accessibilité ne présentent pas l'ensemble de la politique de la Ville en matière de handicap mais seulement les activités de la commission et permettent de montrer le dynamisme de la CCA et de détailler ses champs d'interventions.

Ce cinquième rapport est marqué par le bilan de la CCA, engageant l'ancienne équipe municipale jusqu'à fin 2020 et les débuts du nouvel exécutif depuis juillet 2020.

Il se divise en 4 volets :

- Le premier détail est la structure et les missions de la CCA.
- Le deuxième volet évoque l'ordre du jour des séances plénières qui se sont tenus en 2019 et en 2020.
- Le troisième volet dresse le bilan des groupes de travail techniques de la CCA. Ces groupes de travail associant représentants des associations et personnes en situations de handicap et représentant des services de la Ville étaient au nombre de 3 en 2019 et 2020. Le groupe de travail ERP, le groupe de travail ESPACE PUBLIC et le groupe de travail CULTURE. Les politiques publiques sont ainsi conçues élaborées et pensées avec les représentants des associations porteuses de la thématique handicap.
- Le dernier volet se focalise enfin sur la gestion de la crise sanitaire pour les personnes en situation de handicap. Durant l'année 2020 les agentes et ces agents se sont mobilisés pour répondre aux problématiques particulières aux personnes en situation de handicap. La Ville de Lyon a par ailleurs accordée une aide financière d'urgence aux associations porteuses de la thématique handicap en difficulté pendant cette période.

En annexe se trouve notamment l'arrêté pris par Mr. Le Maire concernant la liste des membres de la commission communale d'accessibilité ainsi que la liste des membres des différents groupes de travail.

Il est prévu qu'un nouvel arrêté soit pris afin d'actualiser la liste des membres. Dans cette optique, les associations qui souhaiteraient nous faire parvenir des modifications les concernant sont invitées à le faire.

En conclusion, la CCA est une commission vivante, dynamique où s'élaborent des projets pertinents et primordiaux. Après la création d'un quatrième groupe de travail sur l'accessibilité numérique, un cinquième groupe concernant l'offre sportive est actuellement en cours de réflexion. Cette commission est articulée entre 4 groupes de travail pour la période 2019 – 2020 : un groupe établissement recevant du public, un groupe aménagement urbain, un groupe culture qui travaille à l'élaboration d'un agenda de l'offre culturelle accessible de la Ville de Lyon et un groupe accessibilité numérique qui a permis à la Ville de Lyon de développer l'offre ACCEO en 2021.

Ces politiques publiques sont conçues, élaborées et pensées avec les représentants des associations en lien avec le handicap.

La CCA est donc une instance vivante et dynamique où s'élaborent d'importants travaux grâce à l'implication des agents de la Ville organisée dans le cadre de la mission égalité dont je salue ici le travail.

Il est à noter que ce dynamisme permet d'envisager la création d'un cinquième groupe de travail en lien avec la thématique du sport et l'activité physique pour les personnes en situation de handicap.

Je vous remercie pour votre attention.

REMI ZINCK :

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer sur ce rapport ?

Non. Il n'y a pas de vote non plus. Simplement nous prenons acte de la communication.

Je vais passer, par contre là il y aura un vote, au rapport 196 Mr CHEVALIER

ALEXANDRE CHEVALIER :

Je suis à la fête ce soir, je continue. Donc, le rapport suivant est soumis effectivement à un vote, 196, c'est le soutien individuel aux athlètes de haut niveau.

4-21-3046-196 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Lyon – Pékin 2022 – Paris 2024 – Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – Approbation de conventions

On est sur un dispositif qui est dans la continuité de ce qui se faisait par l'ancienne équipe et effectivement on le conserve parce qu'il est très précieux puisqu'il s'agit effectivement d'un soutien aux sportifs de haut niveau de la Ville de Lyon, en tout cas qui exercent une activité physique, leurs sports pardon, dans un club Lyonnais.

Ce soutien va effectivement s'adresser à 24 athlètes, 8 qui sont effectivement dans le championnat paralympique et puis les 16 autres qui vont concourir aux prochains jeux olympiques de Paris.

On a deux types d'aides :

- Une aide catégorie A, ce sont les sportifs de catégorie Elite sur les listes ministérielles, participant à des championnats d'Europe, et/ou des championnats du monde en 2021, et/ou les jeux olympiques et paralympiques, ayant obtenu des résultats significatifs, finalistes et/ou médaillés. Cette aide se monte à 7500€.
- La catégorie B, c'est les sportifs de catégories Sénior et Relève sur les listes ministérielles, participant à des championnats d'Europe et/ou des championnats du monde en 2021, et/ou les jeux olympiques et paralympiques, sportifs de catégorie Espoir figurant sur la liste des collectifs nationaux ayant réalisé une performance en compétition internationale. Pour cette catégorie B, on a une aide se montant à 4100€.

L'ensemble des aides va se monter à 129 000€ pour cette année et on est très heureux effectivement de soutenir ces sportifs. Et effectivement cette aide elle vient aussi contredire un peu les récentes déclarations du gouvernement notamment du Président qui se félicitait de soutenir le sport de haut niveau. Sur certaines fédérations oui on peut s'en féliciter, sur d'autres on voit qu'il y a encore énormément d'efforts à faire et malgré tout cela n'empêche pas nos sportifs de gagner mais ils pourraient peut-être encore plus briller dans les compétitions internationales si effectivement le suivi était un peu plus régulier, un peu plus rigoureux.

La ville se substitue un peu au manquement de l'Etat. Ce n'est pas forcément son rôle mais je pense que c'est notre responsabilité de le faire.

Merci à vous.

REMI ZINCK :

Merci Mr CHEVALIER, est-ce-que quelqu'un veut s'exprimer sur ce soutien ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole à Mme TRIAS pour le rapport 186, s'il vous plaît.

4-21-3119-186 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 161,50 euros au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transports publics sur le territoire de la ville

Merci Mr. Le Maire. Cette délibération concerne la participation financière de la Ville de Lyon à l'exploitation de deux navettes locales. Une de ces navettes concerne le quartier St Rambert, la S10. L'autre navette, la S12, concerne la desserte des pentes et du plateau de la Croix Rousse.

Le réseau de transport en commun lyonnais malgré sa densité et sa complémentarité ne permet pas d'assurer une desserte fine de certains quartiers. La Ville de Lyon avait souhaité répondre à ces besoins de service minimum à apporter aux habitants de ces territoires.

La convention qui définit les conditions de fonctionnement et de financement de ces navettes a été renouvelée et approuvée en conseil municipal du 17 décembre 2020.

Et donc, pour permettre au SYTRAL d'assurer le développement de ces liaisons locales, la Ville de Lyon participe financièrement aux frais d'exploitation de ce service, en cas de déficit d'exploitation.

50% du déficit d'exploitation est financé par le SYTRAL et 50% est à la charge de la Ville de Lyon. Donc, nous vous proposons ce soir de voter la participation financière de la Ville de Lyon au déficit d'exploitation des navettes locales, donc pour les deux navettes, pour l'année 2020 qui s'élève à 57 161,50 € pour la S10 et la S12, je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce-que quelqu'un veut s'exprimer ? Mme PALOMINO, je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO :

Effectivement comme je l'ai évoqué en commission mobilité, j'approuve bien sûr la continuité de financement de ces navettes et comme vous l'avez très bien dit Mme TRIAS pour ce qui concerne le 4^{ème} arrondissement et le 1^{er} puisque c'est la navette plateau/pentes/croix-rousse/hôtel de ville, c'est un maillage fin important pour l'arrondissement.

J'avais des questions sur les mobilités à terme au 4^{ème}, par rapport à la navette S4 il avait été évoqué de pouvoir demander des navettes le dimanche entre autre puisque la S4 dessert l'hôpital. Je ne sais pas si c'est quelque chose qui a été finalement en discussion avec le SYTRAL ou pas ? C'est ma première question alors vous n'allez pas y répondre ce soir je le sais mais je tenais à la poser. Et puis je voulais savoir quelles étaient les évolutions de mobilités de transports en communs possibles pour relier notre arrondissement en sachant qu'effectivement, la voiture est de plus en plus, comment dire, contrainte, c'est une politique que vous avez affirmée, on en a déjà discuté.

Effectivement il y a des transports en communs, on l'a vu dans les chiffres qu'il y a une baisse de fréquentations des transports, puisqu'avec la situation... les gens retournent à d'autres moyens, alors bien sûr le vélo mais aussi la voiture. Donc pour inciter à pouvoir plus reprendre ces transports en communs, est-ce qu'il y a des discussions avec le SYTRAL pour améliorer, alors je pense entre autre j'ai beaucoup de retours sur la ligne C qui est bondée... Voilà où en êtes-vous ? En toute modestie car je sais que ce sont des questions très complexes.

Merci.

ANNE PELLET :

Ma question rejoindra ce que vient de dire Sylvie PALOMINO. Evidemment que ces navettes sont plus qu'utiles et appréciées donc ravie qu'elles continuent mais cela me semblait évident pour vous aussi. Le dimanche c'est une vraie question puisqu'elle revient de temps en temps, pour certaines navettes pourquoi vont-elles dans un sens, pourquoi n'ont-elles pas été pensé dans l'autre sens ? Car ce serait plus court pour aller d'un point à un autre par exemple et est-ce que vous avez étudié des modifications, des nouveaux arrêts, des petites choses comme cela qui intéresserait de très près le quotidien de nos concitoyens ?

ELODIE TRIAS

Pour répondre à vos différentes questions, la croix-rousse est maillée par différentes lignes de transports, des lignes fortes comme la ligne C13 qui passe vraiment dans le cœur de l'arrondissement par la grande rue de la croix-rousse.

Effectivement il y a eu pendant les différents confinements une baisse de la fréquentation des transports en communs mais les derniers chiffres montrent que nous sommes revenus aux fréquentations d'avant la crise sanitaire avec justement comme vous le soulignez une forte fréquentation dans la ligne C13.

C'est l'autorité organisatrice des transports en communs, le SYTRAL et la Métropole, il y a des commissions d'adaptations de l'offre, c'est dans ce cadre-là qu'il faut que nous fassions remonter des changements de parcours ou de fréquences, ce que nous avons fait. On a fait remonter des demandes d'augmentations de fréquences sur la ligne C et également de pouvoir réétudier le parcours de la S12 pour pouvoir d'avantage desservir l'est des pentes de la croix-rousse.

Nous sommes dans l'attente des résultats de ces études.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles, demandes d'interventions ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

Mme CABOT c'est à vous pour la délibération 187 s'il vous plaît.

4-21-3104-187 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Oppelia Aria – CAARUD Ruptures

Monsieur le Maire, chers collègues, par cette délibération, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 euros à l'association OPPELIA ARIA-CAARUD rupture, pour la mise en place du dispositif TAPAJ: travail alternatif payé à la journée.

En détail:

Il convient d'approuver le financement d'un engagement de notre ville pour la réinsertion de ce public en grande précarité, conformément aux orientations pour la prévention de la délinquance avec en partenariat avec le CCAS, et donc également l'association OPPELIA. C'est une convention tripartite. Depuis 2020 OPPELIA a organisé des maraudes afin de pouvoir cibler le public avec lequel nous allons pouvoir proposer cette possibilité de réinsertion.

Ce dispositif propose un accompagnement de jeunes en errance, en addiction, et donc en grande précarité, comme déjà évoqué, générant des troubles pour notre tranquillité, en conjuguant accès aux soins, et insertion professionnelle graduelle avec à terme une réinsertion durable. Ce dispositif a vu le jour au Canada depuis 2000. Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Madame CABOT, est-ce-que quelqu'un veut s'exprimer sur cette délibération ?

Je vais la mettre aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Je vous laisse continuer avec la 185 s'il vous plaît.

4-21-3127-185 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse 4ème génération 2019-2022 en vue d'intégrer de nouvelles actions renforçant l'animation et la coordination territoriales en 2021

Merci M. le Maire. Nous allons passer dans le domaine de la petite enfance. Je vous présente cette délibération qui va permettre de signer l'avenant n°12 au Contrat d'Enfance Jeunesse. Cette délibération va présenter les postes créés par la Ville de Lyon, avec un soutien financier de la CAF. Il y aura donc un poste supplémentaire de coordinatrice territoriale petite enfance, et 1 poste et demi pour le PAIPE (point d'accueil information petite enfance) pour le 8è arrondissement, poste qui sera amené à évoluer avec le temps.

Cet avenant au CEJ actuel était nécessaire du fait de son partenariat avec la CAF. Actuellement, nous sommes dans une période charnière pour cette action territoriale pour la petite enfance, et nos liens avec la CAF, entre le Contrat d'Enfance Jeunesse actuel qui va de 2019 à 2022 et le CTG qui est la Convention Territoriale Globale qui est en cours de généralisation. Mais cela sera débattu au conseil municipal de décembre. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce-que quelqu'un veut s'exprimer sur cette délibération ?

Non, donc je la mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

On va passer au rapport 197 qui je crois n'a pas de rapport avec la petite enfance.

MARIE-AGNES CABOT :

J'espère.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Je demande un déport sur cette délibération.

REMI ZINCK :

C'est noté, donc M. Chevalier se déporte sur cette délibération.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Je sors physiquement ?

REMI ZINCK :

Totalement.

(rires)

Donc Mme Cabot, on attend que M. Chevalier soit sorti. On peut y aller maintenant.

4-21-3042-197 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites – Attribution de subventions de fonctionnement à deux structures pour un montant total de 4 853 euros

Monsieur Le Maire, chers collègues,

Sommes-nous sortis de la pandémie, je n'en suis pas si sûre même si nous le souhaitons tous.

Cette pandémie, et vous le savez, a éclipsé, retardé beaucoup d'autres prises en charge médicales ou de préventions.

Le 1^{er} décembre nous verrons la journée mondiale de lutte contre le VIH, je vous propose donc d'accorder des subventions de fonctionnement à deux associations, 1500 € pour DA TI SENI, qui propose accueil écoute et accompagnement, notamment aux personnes migrantes d'Afrique subsaharienne, confrontées au VIH et hépatite, et 3353 € à ENIPSE, pour également son action de prévention.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci, on ne voyait pas tellement le rapport avec le confinement mais bon... C'est une blague.

Est-ce-que quelqu'un veut s'exprimer...

MARIE-AGNES CABOT :

Absolument il y a un grand rapport du fait que la pandémie...

REMI ZINCK :

Mme Palomino vous vouliez prendre la parole ?

SYLVIE PALOMINO :

Vous l'expliquez mieux que moi...

MARIE-AGNES CABOT :

Oui, avec la pandémie il y a eu plein plein de retard de prévention, pour le VIH et pour un tas d'autres secteurs de la santé, et je pense que nous ne sommes pas au bout de nos surprises.

REMI ZINCK :

C'est une précision intéressante. Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? Mme Pellet, oui.

ANNE PELLET :

J'ajouterai en effet que tellement les choses étaient focalisées sur le Covid que les autres malheureusement n'étaient pas prises en compte comme elles auraient dues, c'était difficile j'imagine pour tout le monde. Mais j'ai envie de dire qu'il y a un encouragement parce qu'enfin on avance sur une vraie solution de soins pour le VIH avec sans doute un médicament ou un vaccin, quelque chose qui va enfin les protéger définitivement, enfin j'espère. Donc restons positifs.

MARIE-AGNES CABOT :

Je suis tout à fait d'accord avec vous, nous l'espérons.

REMI ZINCK :

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

Et c'est toujours vous Mme CABOT pour le 198.

MARIE-AGNES CABOT :

Comme je reviens dans la petite enfance, on va peut-être faire revenir M. Chevalier ?

(rires)

(retour de M. Chevalier dans la salle du Conseil)

REMI ZINCK :

Allez-y Mme Cabot.

4-21-3038-198 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions

Une délibération tout à fait classique que celle-ci pour le renouvellement de conventions avec des structures associatives dans le cadre de la petite enfance pour une durée habituelle de trois ans.

Sur notre territoire dans le 4^{ème} il s'agit de l'AAMPCR qui est l'association des assistantes maternelles et des parents de la croix-rousse, qui bénéficie d'une mise à disposition d'un local dans le parc Popy pour une valeur de 50 840 € ainsi que de 1000 € de subvention de fonctionnement.

REMI ZINCK :

Est-ce-que quelqu'un veut s'exprimer sur cette délibération ?

Non, alors je la mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Et enfin la 203 Mme CABOT.

4-21-2951-203 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Subventions aux associations développant des actions auprès de personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 25 140 euros.

Alors je vieillis un peu, je passe pour le 3^e âge... M. le maire donc, je vous demande par cette délibération d'apporter une aide financière à trois structures travaillant en lien avec nos aînés, les plus vulnérables surtout, qui ont été souvent les premiers mis à mal par cette pandémie. Pandémie, je vous l'ai déjà dit et je vous le répète, qui nous habite encore un peu et ce n'est pas le moment de baisser la garde, parce que nous pourrions imaginer laisser de côté quelques gestes barrières, je pense qu'il n'en est pas encore temps.

Sur notre territoire, un montant de 11 140 € est proposé à l'association « Entour'âge » solidaire et son tiers lieu « le Café daddy », que tout le monde j'espère connaît maintenant...

REMI ZINCK :

Et nous envie...

MARIE-AGNES CABOT :

Comment ? Oui, ah, nous envie... oui, attendez !

Depuis leur début, qui a précédé de peu le Premier confinement, cette association a été un véritable outil pour créer, et maintenir du lien entre les personnes âgées, et avec l'extérieur, alors que nous étions dans un inconnu sanitaire.

Tous les jours, nous pouvons constater le dynamisme de cette équipe, toujours présente, et pleine d'idée pour créer un lieu accueillant et chaleureux.

Ce café compte poursuivre cette aventure dans le 2^{ème}, qui donc nous a envié, dans la résidence autonomie Rinck, j'ai eu très très peur en écrivant le nom... et c'est avec un réel plaisir que nous allons participer à cette délocalisation.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce-que quelqu'un veut s'exprimer sur ce rapport?

Mme PALOMINO je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO :

Merci Mr.Le Maire, vous vous en doutez on est ravi du succès de « Daddy » « qu'Entourage » solidaire a créé et vous le savez, avec David KIMELFELD et Christophe DERCAMP nous l'avions accompagné au démarrage, donc c'est une réussite qui a même je pense dépassé ce qu'on espérait au départ, qui a trouvé en plus vraiment un développement d'autant plus important avec la pandémie dont vous venez de parler Mme CABOT.

On est vraiment satisfait de cette évolution et satisfait effectivement qu'en plus il y ait essaimage sur d'autres arrondissements donc la délibération nous explique que c'est le 2^{ème} arrondissement, en plus dans les locaux d'un établissement Ville donc accueillant des séniors, c'est une très bonne chose.

Merci.

REMI ZINCK :

A la résidence Rinck.

MARIE-AGNES CABOT :

On peut dire que Daddy fait des petits...

(Rires)

REMI ZINCK :

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à l'unanimité.

Mr ARRONDEAU c'est vous qui avez la parole pour la délibération 192 s'il vous plaît.

4-21-3064-192 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Fêtes de fin d'année – Illuminations 2021 : attributions de subventions d'un montant total de 203 745 euros aux associations de commerçants – Approbation de conventions

Merci Mr. Le Maire, bonsoir chers collègues,

Je vais parler d'illuminations de fêtes de fin d'année, qui s'inscrivent traditionnellement à Lyon dans une dynamique commerciale partenariale entre les associations de commerçants et la Ville de Lyon.

La ville apporte son concours en participant financièrement aux illuminations prises en charge par les associations de commerçants à hauteur de 50%.

On a constaté des difficultés de nombreuses associations à rassembler les fonds nécessaires auprès de leurs adhérents et surtout du fait de la crise sanitaire et donc la Ville a décidé d'augmenter exceptionnellement cette prise en charge de la Ville pour cette année à hauteur de 60 % représentant un surcoût de 34 000 € sur cette première phase d'avance des fonds.

Cette mesure vient compléter l'effort consenti par la Mairie pour soutenir l'activité commerciale de proximité, les exonérations de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses, les marchés forains et les opérations commerciales comme les braderies et celle de la croix-rousse a été un vif succès. Je les salue ici et je remercie toute l'équipe pour cette belle organisation.

Pour Lyon Côté Croix-Rousse qui a déposé un dossier il s'agit d'une avance de 4 843 € soit un total global pour toute la ville de plus de 200 000 € et Lyon Côté Croix-Rousse prépare activement un projet d'illuminations et d'animations qui comportera notamment un concours de vitrines illuminées des commerçants adhérents et des diverses animations.

Je vous remercie chers collègues de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Mr ARRONDEAU, est-ce-que quelqu'un veut prendre la parole ?

Mme PELLET ? Je vous en prie.

ANNE PELLET :

Merci de les soutenir ils en ont bien besoin et je salue notamment le travail remarquable de la Présidente et de son équipe pour Lyon côté croix-rousse. J'ai peut-être loupé une étape mais le marché de Noël, sur la Place de la croix-rousse, quelles sont les informations puisqu'on est dans les fêtes de Noël ?

MATTHIEU ARRONDEAU

Donc traditionnellement aussi le marché de Noël est organisé par Lyon côté croix-rousse, et de ce fait-là ils ne pourront pas l'organiser, ils ne sont pas en capacité financières et techniques de l'organiser. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'animations mais pour cette année il n'y aura pas de marché de Noël sur la Place de la croix-rousse.

ANNE PELLET :

Et donc les animations qui est-ce qui prend le relais dessus ?

MATTHIEU ARRONDEAU

Il y aura des animations portées par Lyon côté croix-rousse et puis peut-être aussi des animations aussi organisées par la Ville mais ce ne sera pas le marché de Noël, ce sera aussi avec les partenaires associatifs.

SYLVIE PALOMINO :

Juste dire que je suis satisfaite qu'il y ait eu une augmentation du pourcentage, c'est quelque chose que nous avons demandé en Conseil Municipal précédemment, je trouvais important puisqu'il était plus compliqué pour les associations de commerçants d'arriver à pouvoir dégager des fonds via des événements, c'est une bonne chose.

Je voulais aussi associer pour féliciter l'association Lyon côté croix-rousse qui, nous avons de la chance sur l'arrondissement, est très dynamique, ça n'est pas le cas sur tous les arrondissements de Lyon.

REMI ZINCK :

Vous avez tout à fait raison, c'est une des plus importantes et des plus dynamiques.

Est-ce-que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à l'unanimité.

Et enfin, Mme ARNOD, c'est pour vous la délibération 195 s'il vous plaît.

4-21-3050-195 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Programmation PEdT 2021- 2022 temps scolaire – temps périscolaire : Attributions, ajustements et compléments

Merci Mr. Le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le souci de renforcer le rapport des enfants au vivant et à la nature, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la nécessité de lutter contre toutes les formes de discriminations à l'école contre le harcèlement mais aussi la volonté forte de co-construire l'éducation dans un souci de cohérence et de complémentarité des rôles entre écoles, éducation populaire et famille.

Voilà plusieurs actes de travail, plébiscités de manière très forte lors de la première phase de concertation mise en place pour l'écriture du nouveau projet éducatif de la Ville de Lyon.

Cette concertation a rassemblé près de 5000 acteurs dont 700 enfants et jeunes qui ont pu s'exprimer lors d'ateliers, d'enquêtes en lignes et de groupes de paroles.

Sur le 4^{ème}, cette concertation a permis de réunir le 31 mai dernier en visio et la semaine dernière enfin en présentiel une trentaine de participants, représentants de l'éducation nationale, de structures sociaux-éducatives locales, des agents de la Ville de Lyon et des parents.

Tous se sont montrés très impliqués et unanimes sur la nécessité de conduire ces temps d'échanges et de travail pour mieux se connaître, pour plus de collaboration et pour ouvrir d'avantage l'école à son environnement.

Nous aurons donc à cœur tout au long du mandat de soutenir les initiatives qui vont de sens et je voulais aussi profiter de cette délibération qui me porte donc sur le projet éducatif du territoire pour vous inviter à des événements, l'un a déjà été cité par ma collègue Mme GUITARD dont je ne reviens pas dessus, il s'agit de la « Faites de la propreté » qui aura lieu le 27 novembre au matin Place Commandant Arnaud et le 30 novembre aura lieu à la Maison des Associations une soirée débat sur les « Enfants et la nature » co-portée par la Ville et les associations du 4^{ème}.

Je voulais profiter de ce moment pour vous les présenter.

La présente délibération qui vient compléter celle présentée en Conseil d'Arrondissement du 15 septembre dernier et qui concerne toujours la programmation 2021 - 2022, du projet éducatif du territoire de la Ville de Lyon. Elle présente aujourd'hui quelques ajustements qui sont soit liés à des reports de subventions pour non-utilisation liée au contexte Covid, soit des rectifications de montants ou encore de nouveaux soutiens à des associations.

Ces ajustements visent en effet à renforcer l'accompagnement des enfants aux enjeux de la transition écologique et de la citoyenneté. On notera en particulier le report de subventions de 4 132 € pour le lieu accueil/parents du groupe scolaire Lafontaine maternelle élémentaire

porté par le centre social Pernon et qui rouvre ses portes les jeudis matins en bas des tours. On notera également le soutien aux associations « La maison rhodanienne de l'environnement » pour les ateliers du mercredi ou encore à l'association « Hugo » qui intervient dans la prévention du harcèlement scolaire.

Toujours de biens beaux projets, j'espère donc que cette délibération obtiendra toute votre adhésion.

REMI ZINCK :

Est-ce-que quelqu'un veut s'exprimer sur cette délibération ?
Personne donc je vais la mettre aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Je n'ai pas de questions qui sont notées donc je vais pouvoir clôturer ce Conseil, il est 19h45 et je vous souhaite à toutes et tous une très bonne soirée.

Merci beaucoup.